

1017120 F



Environnement
Canada

Environment
Canada

ENVIRONNEMENT
à la une

vol. 8 n° 2 juillet 1988



30964-
v8n2f

30964-
v8n2-E

Canada

Mot de la rédaction

Plus la saison estivale approche, plus l'eau prend toute son importance : eau qui désaltère pendant la canicule, eau dans laquelle on se baigne, où l'on pêche, sur laquelle on fait de la voile et du canot, eau qui permet à nos pelouses de rester vertes. Pour l'industrie agricole, en particulier, l'eau est fondamentale; sans elle, la couche de terre arable disparaît, et les récoltes et le bétail périssent.

Il y a peu de temps encore, on croyait à tort que les ressources en eau douce du Canada étaient pures et inépuisables. En effet, dans l'Ouest, la pénurie se fait sentir dès que la demande approche ou dépasse le seuil des réserves d'eau disponibles. Dans l'Est, la pollution de l'eau est un problème sérieux.

La protection de la quantité et de la qualité de notre eau douce est l'objectif de deux importantes initiatives fédérales. La nouvelle politique fédérale sur l'eau vise à favoriser une gestion rationnelle et équitable de cette ressource essentielle, alors que le renouvellement de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs permettra un contrôle plus rigoureux des rejets de polluants.

D'autre part, une campagne de protection de la chouette de terrier se déroule en Saskatchewan. Ce programme, lancé l'été dernier, encourage les propriétaires terriens à préserver l'habitat de ces petits oiseaux de prairies, qui sont menacés d'extinction dans trois provinces.

L'environnement n'est pas le seul objectif. Certaines mesures de protection visent à protéger la population contre les menaces naturelles. Un atelier intitulé « Projet tornade » a eu lieu en mars dernier dans le comté de Wellington, en Ontario, pour discuter des mesures d'urgence et de prévention au début de la saison de mauvais temps. L'Ontario subit en moyenne 25 tornades chaque année — plus que toute autre province.

La sécurité des êtres humains est également la première préoccupation des sauveteurs alpins des parcs nationaux de l'Ouest et du Nord. Dans ce contexte, *À la une* présente un portrait de Willi Pfisterer, alpiniste chevronné qui a contribué à la renommée mondiale de l'équipe de sauvetage du Service canadien des parcs.

D'autre part, le parc national du Gros-Morne est le dixième site canadien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien que relativement petit, Gros-Morne présente des paysages spectaculaires et offre un contraste saisissant entre la mer et les falaises abruptes des fjords. Connue dans le monde entier pour ses caractéristiques géologiques, elle recèle des traces de la présence humaine datant de 4500 ans.

Depuis notre dernier numéro, le Canada a célébré à la fois la Journée du patrimoine et la Semaine de l'environnement. La Journée du patrimoine a été marquée par une cérémonie à Saint John, au Nouveau-Brunswick, au cours de laquelle le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a signé une entente à frais partagés en vue de la restauration du magnifique marché du XIX^e siècle de cette ville.

Le thème de la Semaine de l'environnement 1988 était « Notre avenir à tous », titre du rapport publié l'an dernier par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ce rapport met en évidence les conséquences désastreuses de la pollution et de la diminution des ressources naturelles mondiales, et lance un appel pour que tous et chacun sauvegardent l'environnement dont notre avenir dépend.

La Semaine de l'environnement a permis de montrer aux Canadiens comment relever ce défi pour tendre vers un avenir meilleur. Par des gestes simples, comme le recyclage du verre et des boîtes de conserve, la mise au point des voitures, le ramassage des déchets et le fait de dénoncer les problèmes liés à l'environnement, chacun de nous contribue à léguer aux générations à venir un air et une eau plus salubres ainsi qu'un sol plus sain.

Pour terminer, les efforts canadiens dédiés à la protection de l'environnement ont été récompensés en mai, par l'adoption de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. La nouvelle loi renforce le contrôle fédéral sur les rejets de toxiques dans l'environnement et impose des pénalités rigoureuses aux pollueurs. Elle sera appliquée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, assurant ainsi à tous les Canadiens un environnement propre et sain.

Table des matières



Bureaux d'information régionaux

Atlantique :

Wayne Eliuk
Service des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :

Clément Dugas
Service des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C.P. 606
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario :

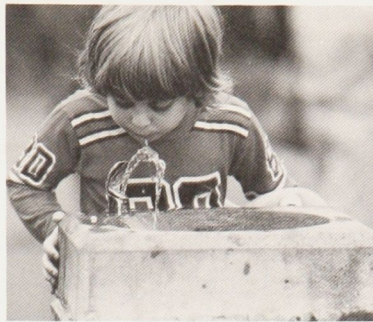
Bill Milliken
Service des communications
Environnement Canada
25, av. St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :

Garth Norris
Service des communications
Environnement Canada
2^e étage, Twin Atria 2
4999-98 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie
Service des communications
Environnement Canada
3^e étage
Kapilano 100 – Park Royal South
West Vancouver (C.-B.)
V7T 1A2
(604) 666-5902



En bref	2
Politique fédérale sur l'eau	6
Renouvellement de l'accord sur les Grands Lacs	8



Protection pour la chouette de terrier	9
Projet tornade : « Reap the Whirlwind »	10
Willi retire ses bas rouges	12



Gros-Morne, site du patrimoine mondial	14
Journée du patrimoine 1988	16
Semaine de l'environnement 1988	18
Publications	19



Couverture : Western Brook Pond, parc national du Gros-Morne

Environnement à la une

Chaque numéro d'*Environnement à la une* traite de divers sujets reliés à notre environnement et à notre patrimoine et contient des articles en provenance d'un bout à l'autre du pays, mettant ainsi en relief les multiples réalisations d'Environnement Canada.

À moins d'avis contraire, tous les articles peuvent être reproduits en indiquant la source.

Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, *Environnement à la une*, Direction générale des communications, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.

Une loi de taille

Une page dans l'histoire de l'environnement a été tournée au Canada en mai, lorsque le Parlement a adopté la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Cette loi contient les sanctions les plus rigoureuses jamais imposées aux pollueurs, outre des amendes de un million de dollars par jour et des peines de prison. La nouvelle loi est renforcée par un programme sévère d'application, auquel le gouvernement a affecté 37 millions.

Les gouvernements fédéral et provinciaux assumeront conjointement l'application de la loi, par le biais d'ententes qui garantiront à tous les Canadiens un niveau équivalent de protection, quel que soit leur lieu de résidence au pays.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* unifie une bonne partie des pouvoirs législatifs du ministre de l'Environnement. Elle assure la gestion des toxiques à toutes les étapes de leur cycle de vie, depuis le développement, la production et la commercialisation jusqu'au transport et à l'élimination.

En vertu de la nouvelle loi, tous les citoyens peuvent aider au respect des règlements environnementaux. Chaque demande d'enquête faite au ministre de l'Environnement par au moins deux Canadiens, à propos d'une infraction présumée à la loi, devra faire l'objet d'un suivi et devra recevoir une réponse du ministre.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* est le résultat de quatre ans de consultations intensives, où sont intervenues des milliers de personnes dans chaque province et territoire. C'est une loi faite par les Canadiens pour le bien de l'environnement du Canada et de sa population.

Aménagement du parc historique national La Fourche

La construction de centres d'interprétation et d'accueil, d'un amphithéâtre et d'un débarcadère vient de commencer dans le parc historique national La Fourche, à la jonction des rivières Rouge et Assiniboine à Winnipeg. Ces travaux devraient être terminés à la fin de cette année.

Le parc révèle l'importance historique de ce site pour l'industrie, le transport et la vie sociale du Manitoba. Le coût total de cet aménagement est estimé à 3,5 millions de dollars, dont 2,8 millions proviennent du gouvernement fédéral.

Ballon-sonde dans la couche d'ozone arctique



Wayne Evans, SEA

Les scientifiques d'Environnement Canada ont lancé un ballon-sonde dans la haute atmosphère en mars, depuis la station météorologique de Alert, à 750 km du Pôle Nord. Cette expérience est la dernière des études menées par le ministère sur la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique.

En 1986, une équipe de chercheurs fédéraux dirigée par Wayne Evans, scientifique en chef au Service de l'environnement atmosphérique à Toronto, découvrait que la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique s'était amincie. Cependant, l'an dernier il semblait que ce « trou » avait disparu.

Le ballon-sonde, lancé au printemps pour mesurer les gaz contenus dans la couche d'ozone, permettra de déterminer si ce phénomène risque de se reproduire. Les scientifiques se demandent si le vent et les conditions climatiques au-dessus de l'Arctique provoquent alternativement l'apparition et la disparition du phénomène.

Au cours de la dernière décennie, la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique a progressivement diminué chaque printemps. Cette couche plus mince laisse passer davantage de rayons ultraviolets jusqu'à la terre, ce qui pourrait accroître les cancers de la peau et déséquilibrer la photosynthèse. Afin de protéger l'environnement, le Canada et 24 autres pays ont ratifié, en septembre dernier, un accord international, le Protocole de Montréal, limitant l'usage des chlorofluorocarbones qui détruisent la couche d'ozone.

Programme canadien de lutte contre les pluies acides

Les sept provinces de l'est ont toutes ratifié l'accord relatif au programme canadien de lutte contre les pluies acides. Par conséquent, elles réduiront les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du Canada à 2,3 millions de tonnes par année d'ici 1994, soit juste la moitié du niveau autorisé de 1980 qui était de 4,6 millions de tonnes.

Le programme fédéral s'est terminé en février par la signature d'une entente avec la Nouvelle-Écosse. Ces ententes établissent les quantités de polluants acidogènes que les provinces peuvent rejeter et prévoient des programmes conjoints de recherche et de surveillance, ainsi qu'un échange de technologie et d'information sur cette question.

Le gouvernement canadien accroît ses efforts pour convaincre les États-Unis de signer un accord bilatéral sur la réduction des émissions transfrontalières d'anhydride sulfureux. Le Canada a présenté au gouvernement américain un projet d'entente, comprenant les objectifs de réduction et un calendrier.

La moitié des polluants acidogènes proviennent des États-Unis, alors que le Canada n'est responsable que de 15 à 25 p. 100 des pluies acides qui tombent sur notre voisin du sud, en particulier sur la Nouvelle-Angleterre.

Nomination à Parcs en Colombie-Britannique

Pat Thomson, ancien directeur général des parcs nationaux, à Environnement Canada, a été nommé coordonnateur des projets de parc en Colombie-Britannique.

M. Thomson est chargé de coordonner les activités d'aménagement de la réserve de parc national de Moresby-Sud et des autres parcs de la Colombie-Britannique. Il supervisera l'agent de liaison du parc de Moresby-Sud, dans les îles de la Reine-Charlotte, ainsi que les agents de planification et d'aménagement au bureau de Parcs de cette province.

Ian Rutherford, directeur général des services sur le terrain du Service de l'environnement atmosphérique, remplacera Pat Thomson à titre de directeur général des parcs nationaux, pour une période d'un an à compter du 4 juillet.

L'industrie pétrolière est moins polluante

Les rejets de contaminants dans les cours d'eau du Canada par l'industrie pétrolière ont diminué de plus de 75 p. 100 entre 1972 et 1984, d'après le *Rapport environnemental sur l'industrie du raffinage du pétrole au Canada, 1983-1984*.

Le rapport, rendu public en décembre 1987, évalue comment l'industrie canadienne du raffinage du pétrole applique les règlements et directives sur les effluents des raffineries de pétrole. En 1983, 36 raffineries se sont conformées, en moyenne et à l'échelle nationale, plus de 92 p. 100 du temps aux limites mensuelles fixées, et plus de 97 p. 100 du temps aux limites journalières. En 1984, 30 raffineries étaient en service et respectaient encore mieux les règlements.

Malgré les progrès réalisés, la présence de contaminants toxiques à l'état de traces dans les effluents demeure préoccupante. Des études approfondies, entreprises par Environnement Canada et l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement canadien (APCE), ont montré qu'un système de traitement efficace réduit les polluants toxiques. Le gouvernement collabore avec l'APCE aux fins de moderniser et d'améliorer les systèmes existants.

Nouveau comité pour la réglementation des toxiques

L'ancien président de Pollution Probe dirige un comité à hautes responsabilités chargé de surveiller la réglementation des substances chimiques toxiques dangereuses pour l'environnement. Il s'agit de Ross Hume Hall, professeur de biochimie de l'université McMaster à Hamilton, en Ontario, autrefois président de la Société canadienne de biochimie et farouche partisan du contrôle des toxiques.

Le comité commencera par établir une liste des substances les plus toxiques pour l'environnement qu'il importe de réglementer en priorité. Cette initiative marquera une étape importante dans la détermination et le contrôle des substances toxiques, l'un des principaux objectifs de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Le Cabinet fédéral a approuvé un nouveau budget de 37 millions de dollars pour l'évaluation et le contrôle des produits chimiques ainsi que pour l'application rigoureuse des mesures prévues par la loi.

De bonnes nouvelles au sujet de la grue blanche d'Amérique



La grue blanche d'Amérique et son petit, parc national Wood Buffalo

La population de la grue blanche en Amérique du Nord, presque éteinte il y a moins de 50 ans, comptait 134 échassiers en 1987, soit une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1986. Il est probable que le nombre de couples reproducteurs, qui était de 32 en 1987, passera à 37 ou 38 cette année.

L'espèce a pu se repeupler l'an dernier grâce à une excellente saison de nidification et à la migration d'automne. Un meilleur habitat et de nouvelles techniques d'analyse des oeufs, mises au point par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, sont des facteurs importants de cette réussite écologique.

Au début du siècle, le nombre de ces élégantes grues a commencé à baisser. Le vol migrateur atteignait un minimum record de 15 individus en 1941. Depuis lors, les gouvernements du Canada et des États-

Unis, des organisations privées et des particuliers ont collaboré à la survie de l'espèce, si bien qu'en 1990 le nombre de grues pourrait facilement atteindre 150.

Au cours du printemps et de l'été derniers et pour la quatrième année consécutive, les conditions étaient excellentes dans le parc national Wood Buffalo, permettant ainsi aux oiseaux de se reproduire et de prendre des forces avant de migrer vers le Aransas National Wildlife Refuge au Texas. L'accroissement du nombre d'oisillons depuis quatre ans (15, 16, 21 et 25 petits) révèle une augmentation du nombre de couples reproducteurs.

De plus en plus de gens ont aperçu ces magnifiques oiseaux migrateurs en Saskatchewan, au Nebraska, dans l'Idaho, au Nouveau-Mexique et au Texas, même si ces oiseaux ne restent pas longtemps au même endroit.



Produits chimiques dans la brume des chutes Niagara

Selon un rapport d'Environnement Canada, le taux de concentration de BPC et de chloroforme dans la brume des chutes Niagara est nettement inférieur à celui établi par les normes provinciales. L'étude indique que les concentrations de produits chimiques dans l'air près des chutes ne sont pas supérieures à celles trouvées généralement au-dessus des grandes villes nord-américaines.

D'après les échantillons d'air prélevés autour des chutes et à l'intérieur des gorges du Niagara, le taux de BPC est quinze fois plus bas que le taux provincial admissible, alors que celui du chloroforme est huit cents fois plus bas.

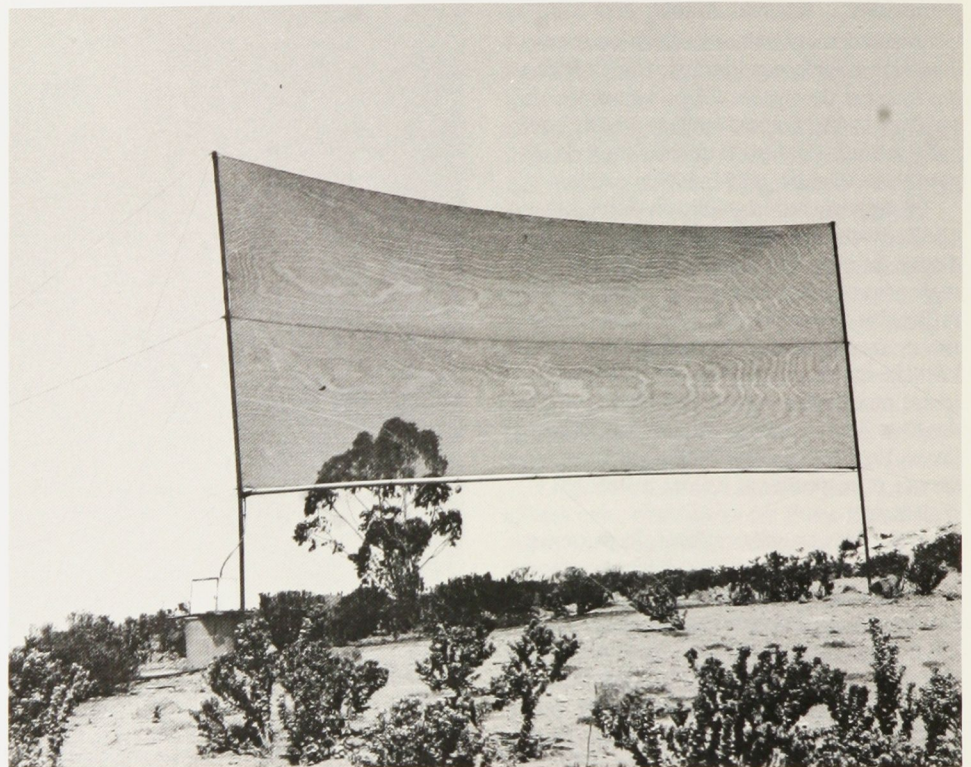
Le rapport, intitulé *Vapour Phase Air Concentrations of PCBs and Chloroform at Niagara Falls*, a été préparé par Environnement Canada, en collaboration avec l'université York et la Concord Scientific Corp. Le projet fait suite à une étude réalisée en 1987 par l'université de Toronto, qui semblait indiquer, sur la base de calculs théoriques, que cette brume pouvait contenir de grandes quantités de toxiques.

Achèvement du parc national Pacific Rim

L'acquisition des terres pour le parc national Pacific Rim est maintenant achevée, 18 ans après la signature, par les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, d'un accord relatif à la création de ce parc. En mars dernier, le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a envoyé à la province un chèque de 17 millions de dollars en paiement final des régions forestières récemment transférées au gouvernement fédéral.

Le parc national Pacific Rim réunit de nombreuses réserves indiennes et témoigne de la richesse culturelle du peuple indien. Il représente également l'un des principaux et des plus saisissants paysages de la côte ouest de l'île de Vancouver avec sa longue et magnifique plage de sable bordée d'une immense forêt peuplée d'arbres aux troncs géants; ses îles de la région de Barkley Sound, un des derniers habitats naturels de l'aigle à tête blanche au Canada; et ses paysages inviolés le long d'un sentier qu'empruntaient autrefois les baleiniers et les chasseurs de phoques.

Brouillard transformé en eau potable



Bob Schemenauer installe un filet pour recueillir l'eau du brouillard dans le nord du Chili

Un physicien d'Environnement Canada est responsable d'un projet inédit visant à transformer le brouillard en eau potable dans les montagnes chiliennes.

Le nord du Chili, dans les hautes Andes, est l'une des régions les plus arides du monde, et ses habitants doivent transporter l'eau en camion-citerne pour combler leurs besoins quotidiens. Mais cette région est couverte d'un épais brouillard, et les analyses faites par Robert Schemenauer, du Service de l'environnement atmosphérique, démontrent que ce brouillard est assez pur pour être converti en eau potable.

De concert avec des techniciens du ministère, des scientifiques et des étudiants de l'université du Chili, M. Schemenauer a installé quelque 60 écrans de tulle de nylon, et l'humidité recueillie dans les gouttières formées au bas des écrans est canalisée vers un réservoir au pied de la montagne. Chaque écran recueille ainsi quelque 240 litres d'eau par jour, suffisamment pour approvisionner en eau potable six villages. Les chercheurs espèrent installer 60 filets d'ici la fin de 1988.

Ce projet est un pas important vers la résolution du problème de la sécheresse dans les pays en développement. Le principe de transformer en eau le brouillard ou les nuages bas pourrait, à la longue, être appliqué dans bien d'autres pays du globe.

L'Arctique est-il si « pur »?

Même les régions septentrionales les plus éloignées ne sont pas immunisées contre la pollution. Les recherches effectuées depuis plus de trois ans par des scientifiques d'Environnement Canada révèlent que le bassin hydrographique de l'Arctique est propice aux contaminants. Les données recueillies à la fois par Pêches et Océans et par les Affaires indiennes et du Nord confirment la présence de toxiques dans la chaîne alimentaire de l'Arctique.

De 1985 à 1987, la Direction générale de la qualité des eaux d'Environnement Canada a analysé des échantillons de neige de l'Arctique et a détecté une vaste gamme de produits chimiques industriels et agricoles : hydrocarbures aromatiques polychlorés, lindane et son isomère alpha-BHC, dieldrine, heptachlor epoxide, alpha-chlordane, P,P-DDE, BPC et alpha-endosulfan. Ces contaminants, acheminés dans l'air, viennent probablement du sud.

Alors que d'autres études sont entreprises, deux points sont d'ores et déjà certains : le Canada n'est pas le seul responsable de cette pollution, et les sources de pollution sont globales. Pour favoriser l'échange d'informations sur les voies empruntées par les contaminants et les effets de leurs résidus, un atelier international est prévu en 1989.

Ententes avec l'Île-du-Prince-Édouard

Le premier protocole d'entente sur la conservation et le développement au Canada a été conclu l'automne dernier entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et son homologue provincial, Gilbert Clements, ont signé le document à Charlottetown.

Ce protocole scelle la collaboration entre six ministères fédéraux et cinq ministères provinciaux qui se sont engagés envers un développement durable des ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard. « Cette entente démontre le lien entre l'environnement et l'économie, a affirmé M. McMillan, mettant ainsi en évidence qu'une plus grande intégration de la planification de l'environnement et de l'économie réserve un meilleur avenir à tous les deux. »

Ceci a donné lieu à la signature d'une entente fédérale-provinciale de un million de dollars, d'une durée de trois ans, en vue de

Cérémonie à la mémoire de Lady Aberdeen

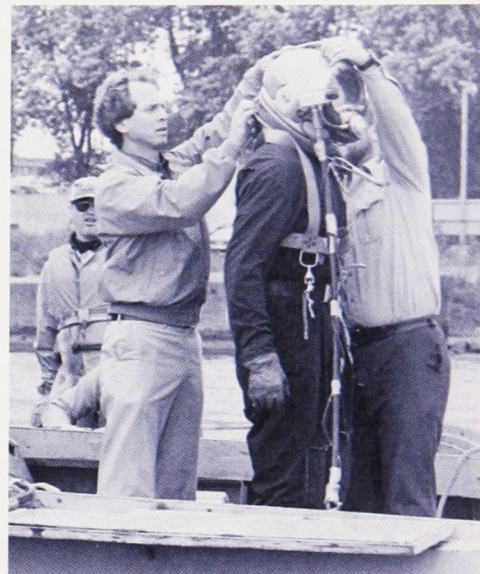
L'automne dernier, le gouverneur général, M^{me} Jeanne Sauvé, et le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, ont dévoilé une plaque de bronze à la mémoire de Lady Aberdeen (1857-1939) à Rideau Hall. La plaque est apposée sur l'un des blocs de granit qui bordent l'allée menant à la résidence.

Par son dévouement, Lady Aberdeen a contribué à ce que les services de santé soient améliorés et à ce que les femmes connaissent des conditions de vie et de travail plus satisfaisantes. Reconnue comme fondatrice des infirmières de l'Ordre de Victoria, Lady Aberdeen a également formé le Conseil national des femmes du Canada et a été l'instigatrice de la fondation Aberdeen, dont la tâche consistait à distribuer des livres aux colons.

Née à Londres, elle a épousé John C. Gordon, septième duc d'Aberdeen et gouverneur général du Canada de 1893 à 1898. Lady Aberdeen a été élue présidente du Conseil international des femmes en 1893 et est demeurée à ce poste jusqu'à sa mort.

La petite-fille de Lady Aberdeen, Lady Jessamine Harmsworth, était au nombre des invités ainsi que plusieurs représentantes éminentes des infirmières de l'Ordre de Victoria.

Nouvelle technique de mesure



Un plongeur descend au fond de la rivière Niagara pour installer un FLOW-200

Des mois d'efforts de la Direction générale des eaux intérieures d'Environnement Canada et du United States Army Corps of Engineers ont abouti à l'installation d'une technique de pointe pour mesurer le débit de la rivière Niagara.

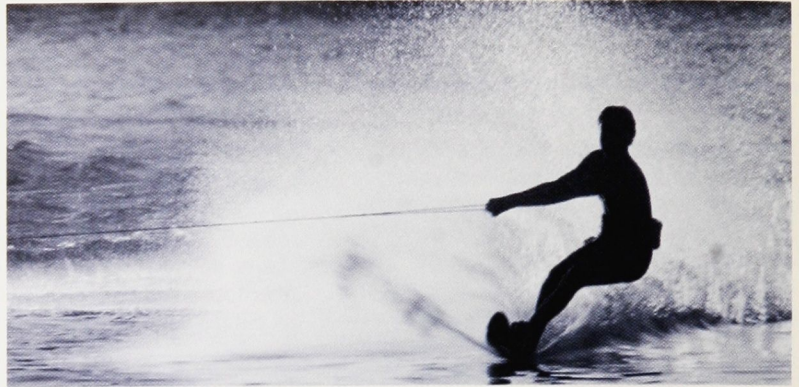
L'an dernier, des plongeurs ont mis en place un système FLOW-2000, prêté par le fabricant hollandais Stork Servex, dans les rapides près de Fort Erie en Ontario. Ce système mesure la vitesse du courant par vélocimétrie acoustique selon le principe suivant : la vitesse du son dans le sens du courant est plus grande que dans le sens contraire.

Bien que des vélocimètres acoustiques soient utilisés ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, dans le cas de la Niagara les travaux se distinguent par les caractéristiques du FLOW-2000 et celles de la rivière. La force du courant à la station de mesure a rendu l'installation difficile pour les ingénieurs et le personnel du ministère, et les travaux dangereux pour les plongeurs.

Le système est en service depuis le mois de septembre et a été utilisé lors d'une étude de la Commission mixte internationale sur le débit de la rivière Niagara. Son succès est un exemple encourageant de la collaboration internationale entre les gouvernements et l'entreprise privée pour améliorer la collecte des données et mieux gérer les ressources en eau.



Politique fédérale sur l'eau



Le Canada possède une telle abondance de rivières et de lacs que la plupart d'entre nous croyaient ingénument ne jamais avoir à manquer d'eau douce! Avec une population égale à seulement un dixième de celle des États-Unis et une grande partie des ressources renouvelables d'eau douce du monde, quelles raisons avons-nous de nous inquiéter?

Cette ressource n'est pas si naturelle que ça; elle doit être protégée et gérée.

Les raisons ne manquent pas : alors que la demande a grimpé de façon régulière au Canada, l'approvisionnement en eau n'a pas suivi cette croissance, et la qualité de l'eau a diminué. Il est devenu de plus en plus clair que cette ressource n'est pas si naturelle que ça; elle doit être protégée et gérée, comme toute autre ressource essentielle et vulnérable.

C'est pour répondre à ce besoin que la première politique globale relative à l'utilisation et à la gestion des eaux a été annoncée en novembre dernier. Ce document, fruit de longues années de consultations, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, souligne les positions fédérales sur les questions fondamentales liées à l'eau, comme l'exportation à grande échelle, et servira de base de collaboration avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé sur des sujets d'intérêt commun.

Dans son introduction au document, le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, discrédite le mythe voulant que l'approvisionnement en eau du Canada soit un puits sans fond.

« La vérité, de dire M. McMillan, est que le Canada, qui occupe 7 p. 100 de la surface du globe, dispose de 9 p. 100 de l'eau renouvelable, ce qui est à peu près la part qui lui revient de droit. Mais même ces chiffres sont trompeurs, car 60 p. 100 environ de nos eaux douces s'écoulent vers le nord, alors que 90 p. 100 de notre population vit à moins de 300 km de la frontière sud du pays. En d'autres mots, le ministre a-t-il

poursuivi, malgré l'étendue de nos réserves, la plupart ne sont pas situées au bon endroit, soit dans les régions à forte densité de population. Dans les régions peuplées où les réserves sont abondantes, l'eau est de plus en plus polluée et inutilisable. À ce problème national s'ajoute celui de la sécheresse dans certaines régions. En fait, le Canada n'est pas un pays où l'eau abonde. »

L'objectif global de la politique fédérale sur l'eau est une gestion rationnelle et équitable de l'eau douce au Canada, de manière à satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures. La politique prévoit la mise en oeuvre de cinq stratégies générales : une tarification équitable et réaliste de l'eau en fonction de la consommation; un rôle de direction en matière scientifique; une planification intégrée des ressources en eau, faisant appel à tous les secteurs de la société; une révision de toute la législation pertinente; et un programme de sensibilisation du public.



Elle précise en outre la position fédérale dans 25 dossiers essentiels, dont la contamination des eaux souterraines, l'aménagement de réseaux municipaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la qualité de l'eau potable, la préservation des terres humides, la gestion des ressources hydriques du Nord et les conflits possibles entre gouvernements.

Ce document ne marque toutefois que la fin de la première étape d'une étude approfondie. Il servira de base aux discussions qui seront amorcées avec les autres gouvernements, l'industrie, le secteur scientifique et autres autorités en vue d'un accord sur une politique nationale en cette matière. ■

Renseignements :
Ralph Pentland
Environnement Canada
(819) 997-2071

Données :

1. Le Canada dispose d'environ 9 p. 100 des ressources mondiales renouvelables d'eau douce, contre 18 p. 100 pour le Brésil, 13 p. 100 pour l'URSS, 9 p. 100 pour la Chine et 8 p. 100 pour les États-Unis.
2. La demande mondiale en eau (les prélèvements à même les plans d'eau) est passée de 250 m³ par personne par année en 1900 à plus de 700 m³ aujourd'hui. La demande par personne au Canada est encore plus élevée, soit près du double.
3. À l'heure actuelle, les quantités d'eau tirées de certains bassins hydrographiques du sud des Prairies (les bassins de la Saskatchewan-Nord, de la Saskatchewan-Sud, de la Milk et des rivières Rouge-Assiniboine) se situent presque à la limite d'un approvisionnement fiable (c'est-à-dire le volume disponible 90 p. 100 du temps). Même si la plupart des autres régions disposent de réserves abondantes, l'utilisation de l'eau est parfois entravée par de graves problèmes de pollution.
4. Les deux tiers des cours d'eau canadiens s'écoulent vers le nord, alors que 80 p. 100 de la population habite à moins de 200 km de la frontière canado-américaine.
5. Le Canada a construit plus de 600 barrages et procédé à environ 60 dérivations de grande envergure entre les bassins au Canada. À peine 40 p. 100 du potentiel hydroélectrique du Canada a été exploité à ce jour. L'hydroélectricité répond à environ les deux tiers de la demande en électricité au pays.
6. Les eaux souterraines servent à approvisionner le quart de la population canadienne.
7. Les deux tiers de la population urbaine au Canada sont desservis par des systèmes de traitement des eaux usées; cependant, cette proportion chute radicalement à l'est de la rivière des Outaouais.
8. La pollution de l'eau est un problème sérieux. Selon les estimations, quelque 100 000 produits chimiques sont sur le marché dans le monde, et quelque 1000 nouvelles substances chimiques sont commercialisées chaque année. La plupart de ces produits sont susceptibles d'atteindre les réseaux hydriques nationaux et internationaux.



Renouvellement de l'accord sur les Grands Lacs



Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et Lee Thomas, chef de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, renouvellent l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Au Canada, les Grands Lacs occupent une place importante sur les plans géographique et économique. Représentant 20 p. 100 du volume mondial total des lacs, ils sont le plus grand réservoir d'eau douce de la planète. L'eau potable tirée par deux Canadiens sur trois provient du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Les industries canadiennes situées à proximité en dépendent presque toutes pour leurs activités, qui représentent la moitié du produit national brut de l'ensemble du pays.

Mais les Grands Lacs appartiennent également aux États-Unis, et la question de la qualité de leur eau est aussi importante pour eux qu'elle l'est pour nous. C'est pourquoi le renouvellement de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été accueilli avec joie des deux côtés de la frontière lors de sa signature l'hiver dernier.

La ratification de l'accord de 1978 fait suite à un travail considérable de révision qui a duré huit mois et auquel ont participé les gouvernements des États-Unis et du Canada, les États et les provinces situés à proximité des Grands Lacs ainsi que le grand public.

L'accord signé par le ministre canadien de l'Environnement, Tom McMillan, et le directeur de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, Lee Thomas, renforce l'importance accordée à un contrôle plus rigoureux des polluants qui se déversent

L'accord renforce l'importance accordée à un contrôle plus rigoureux des polluants qui se déversent dans les Grands Lacs.

sent dans les Grands Lacs. Il comprend également des calendriers précis pour examiner les mesures de dépollution et engage les deux parties à coordonner la mise en oeuvre de l'accord lors de rencontres semestrielles.

L'accord comprend de nouvelles annexes qui prévoient les mesures suivantes :

- recherche, surveillance et lutte contre les polluants atmosphériques qui se déposent dans les lacs;
- lutte contre la pollution causée par la contamination des sédiments;
- détermination de 42 zones fort polluées en bordure des lacs, ou « zones problèmes », et élaboration et mise en oeuvre de mesures correctives pour chacune;
- établissement de plans précis de dépollution des effluents municipaux et du ruissellement agricole;
- détermination des sources d'eau souterraine contaminée et assainissement.



crédit : Hamilton Spectator

Des chercheurs prennent des échantillons de l'eau des Grands Lacs

L'accord prévoit également fixer des objectifs visant à protéger l'écosystème de chacun des lacs. « Ces amendements démontrent ce que l'on peut faire lorsque des personnes responsables oeuvrent ensemble à une cause commune, a commenté M. McMillan. Les progrès de la lutte pour la qualité des eaux des Grands Lacs devraient servir d'exemple à la coopération entre les deux pays pour tous les problèmes environnementaux transfrontaliers. » ■

Renseignements :
Ron Shimizu
Environnement Canada
(416) 973-1104

Protection pour la chouette de terrier

La chouette de terrier de Saskatchewan a gagné de nouveaux alliés pour la protéger de l'extinction. En effet, 288 propriétaires du sud de cette province ont accepté bénévolement de protéger l'habitat de ce hibou sur leur terrain. C'est ainsi que 7 317 hectares de pâturages, abritant 572 couples de ces oiseaux, sont aujourd'hui à l'abri de bouleversements.

« La campagne de protection de la chouette de terrier a permis de gagner la collaboration des propriétaires. Le lancement de cette campagne par Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg, en juin 1987, à la ferme de Grant et de Sheila Fahlman près de Kronau, a été un grand succès.

En sa qualité de président international du Fonds mondial pour la nature, le prince Philip a participé au baguage de quelque 30 chouettes de terrier sur la propriété Fahlman. Il a présenté ses remerciements à la famille Fahlman pour sa contribution, ainsi qu'à plusieurs autres propriétaires de cette province ayant apposé les panneaux de cette campagne à leur entrée.

La publicité qui a entouré ce lancement a incité de nombreux propriétaires à se joindre au mouvement, d'après Dale Hjertaas, coordonnateur de la campagne, de Récréation et Culture au bureau de Parcs de Saskatchewan.

« Cette campagne permet d'éviter, dans plusieurs cas, le labour de champs contenant des nids de la chouette de terrier, a affirmé M. Hjertaas. Une fois que les fermiers savent qu'une espèce en voie d'extinction vit sur leur propriété, ils acceptent de laisser leurs terres en jachère. »

Les participants à ce programme acceptent de ne pas perturber les zones de nidification de la chouette pendant cinq ans et de signaler le nombre de couples reproducteurs sur leur propriété. Beaucoup ont également accepté d'installer des nids artificiels sous terre afin de stimuler la nidification et de faciliter le baguage. Tous les participants reçoivent un panneau jaune vif pour leur entrée.

Dans quelques cas, des propriétaires sont dédommagés. Suivant le nombre de chouettes sur leur terrain, ils peuvent recevoir jusqu'à 200 \$ pour avoir accepté de protéger leur habitat et ne pas avoir utilisé d'insecticides. Les pesticides dans les prairies ont sérieusement perturbé la reproduction de ces oiseaux.



crédit : Fonds mondial pour la nature Canada

Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg présente un panneau de la campagne à Walter Bedford de Avonlea, en Saskatchewan

La chouette de terrier

La chouette de terrier (*Athene cunicularia*) est l'un des oiseaux les plus sympathiques des prairies. De la taille d'un pigeon, les pattes déplumées, elle scrute avec curiosité de ses grands yeux jaunes les prés environnants depuis une position avantageuse au-dessus d'un terrier de blaireau abandonné. Malheureusement on en voit de moins en moins. L'espèce est en voie d'extinction au Manitoba et est menacée en Saskatchewan et en Alberta.

Ces hiboux nichaient à l'origine dans les prairies vierges découvertes, vaste région de plaines arides où l'herbe est courte, où ils côtoyaient d'autres mammifères fouisseurs comme les chiens de prairie, les spermophiles et les blaireaux.

Au début, ces oiseaux se sont facilement adaptés aux incursions des colons. En fait, le début des cultures a pu accroître leur nombre, en augmentant la superficie des terrains propices à leur nidification.

L'agriculture moderne s'est, cependant, révélée désastreuse pour l'espèce. La culture

intensive des anciennes prairies, l'extermination des rongeurs dont les terriers étaient utilisés par les chouettes, ainsi que l'usage des pesticides chimiques, ont contribué au rapide déclin de cet oiseau. Les collisions accidentelles avec des véhicules à moteur sont un des autres sérieux dangers qui les guettent, particulièrement à la fin de l'été, quand les jeunes chouettes entament leur migration d'hiver vers le Texas ou le Mexique.

Plusieurs projets sont en cours pour lutter contre le déclin de cette espèce. En plus de la campagne de Saskatchewan, un programme visant à relâcher des couples reproducteurs dans des nids artificiellement améliorés semble avoir été un succès en Colombie-Britannique. Une intervention plus active, par la capture et la relocalisation de colonies entières de chouettes de terrier, pourrait devenir nécessaire dans les provinces des Prairies si des projets importants d'ingénierie devaient détruire les sites actuels de nidification.

Pour beaucoup de propriétaires, la protection des colonies de chouettes de terrier va de soi.

« Nous avons 15 couples de chouettes sur notre pelouse et nous y faisons très attention, commente Walter Bedford, éleveur et producteur de céréales de Avonlea. Ce sont des petits oiseaux très

amusants qui n'hésitent pas à poursuivre nos chiens. » Les Bedford participent à part entière à la campagne en faveur de la chouette de terrier et ont été l'une des familles félicitées par le duc d'Édimbourg.

Ce petit oiseau aux grands yeux jaunes et aux longues pattes grêles est fort menacé. Son goût pour les prairies fertiles l'a conduit



à vivre à proximité des humains, où la circulation routière et les coups de feu ont décimé l'espèce. Le déclin de la population locale de blaireaux y a également contribué, puisque les terriers abandonnés deviennent le nid des chouettes.

La campagne pour la protection des chouettes de terrier est un projet conjoint du Fonds mondial pour la nature, du Canadian



crédit : Fonds mondial pour la nature Canada

La chouette de terrier, une espèce en voie d'extinction au Canada

National Sportsmen's Shows, de la Société d'histoire naturelle de Saskatchewan, de Récréation et Culture du bureau de Parcs de la province, de la Fédération faunique de Saskatchewan et de Habitat faunique Canada. Le coordonnateur de la campagne, Dale Hjertaas, peut être rejoint à la Direction de la faune, Récréation et Culture, Parcs, 3211, rue Albert, Regina (Saskatchewan) S4S 5W6; (306) 787-2892. ■

Renseignements :
Pegi Dover
Fonds mondial pour la nature Canada
(416) 923-8173

Projet tornade : « Reap the Whirlwind »

Imaginez que vous êtes un fonctionnaire municipal dans le comté de Wellington, dans le sud-ouest de l'Ontario, et que vous êtes responsable de la protection civile de votre communauté.

À 14 h 10, un jour chaud de juin, le téléscripneur de votre bureau tape le message suivant :

Le Centre météorologique de l'Ontario vient d'annoncer une tempête sur la région de Waterloo-Wellington-Dufferin, à partir de 15 h 30 HAE. À 14 h 10, les radars indiquent un front orageux violent entre Owen Sound et London, se déplaçant vers l'est à une vitesse de 50 km à l'heure. Le vent et la grêle ont déjà endommagé quelques remises.

« Risque de tornades. Préparez-vous à prendre des mesures de sécurité sur-le-champ. »

« Risque de tornades. Préparez-vous à prendre des mesures de sécurité sur-le-champ. »

En regardant par la fenêtre, vous calculez que cet orage sera au-dessus de vous dans 20 minutes. Que faites-vous?

C'était la question que Mike Leduc, Tony Chir et Barry Greer du SEA ont posé le printemps dernier à plus de 100 fonctionnaires du comté de Wellington, au cours d'un atelier sur les tornades, tenu le 30 mars, lors de la Journée de sensibilisation aux tornades. Cet atelier, appelé Projet tornade, était le premier exercice de planification d'urgence de ce genre en Ontario. Il a ouvert la saison 1988 de mauvais temps, qui sévit dans la province entre avril et octobre, chaque année.

Le Projet tornade, parrainé par Environnement Canada, Planification d'urgence Ontario et le comté de Wellington, a été mis en place à la suite de l'enquête officielle sur les services d'avertissement météorologique fournis au cours de la tornade du 31 juillet 1987 à Edmonton.

Le rapport de cette enquête menée par Keith Hage a recommandé que les systèmes informatiques et de radar météorologique du fédéral soient améliorés sur le plan national, et qu'un réseau de radars Doppler soit installé à travers le pays. Il a aussi proposé que des ateliers de formation soient organisés dans les régions propices aux tornades en vue de l'échange de renseignements sur la protection civile.



Quartier de Barrie, en Ontario, dévasté par la tornade du 31 mai 1985

L'atelier du comté de Wellington était le premier de ce genre. Le choix de l'endroit était significatif, d'après Phil Aber, directeur régional de l'Ontario du SEA. L'Ontario est une province qui compte une moyenne de 25 tornades par année, soit plus d'un tiers de toutes celles rapportées au Canada. La plupart d'entre elles se produisent dans le sud-ouest de la province. Dans 90 p. 100 des cas, les tornades sont faibles, mais il est possible qu'une tornade dévastatrice balaie un secteur environ une fois tous les quatre ans. C'est arrivé le 31 mai 1985 où neuf tornades se sont formées, tuant 12 personnes et causant des dommages de l'ordre de 100 millions de dollars.

L'atelier du 30 mars a présenté un film de 15 minutes, intitulé « Reap the Whirlwind », qui décrit la formation d'une tornade et ses conséquences. Ce film, réalisé par le SEA, a été utilisé comme base pour trois études de cas sur l'alerte, la réaction et les conséquences de l'état d'urgence. Les participants devaient évaluer l'information au cours de chacune des étapes et décider des mesures à prendre.

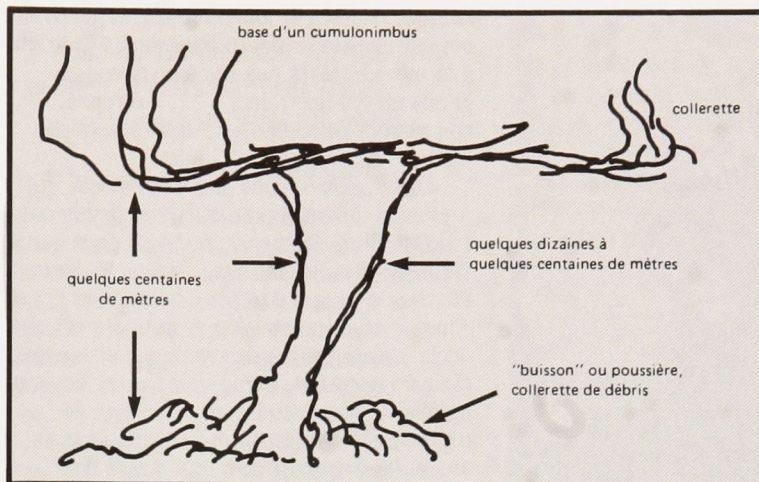
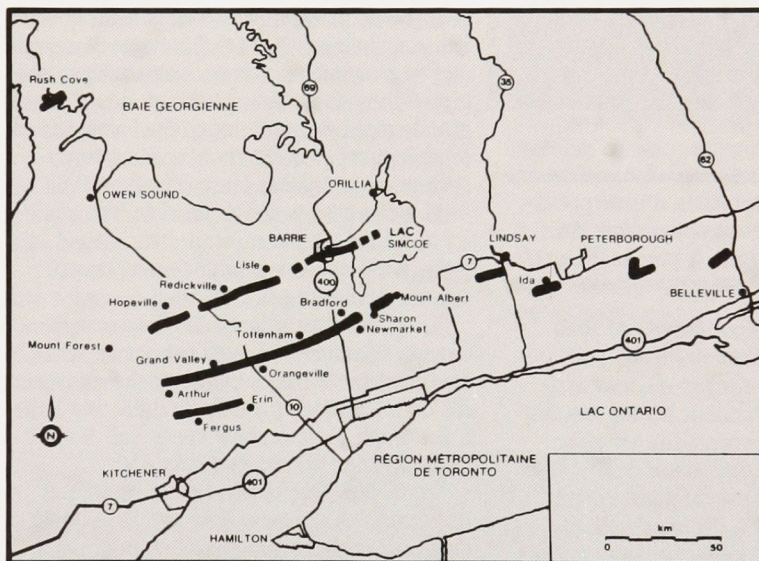


Schéma d'une tornade



Trajet de la tornade du 31 mai 1985 en Ontario

Tout au long des discussions, la nécessité d'avoir un plan détaillé, approuvé et à jour ne faisait pas de doute. Le fonctionnaire municipal qui reçoit l'alerte d'une tornade à 14 h 10, par exemple, n'a pas le temps de chercher dans l'annuaire téléphonique les services ambulanciers, les hôpitaux, les commissions scolaires, les industries, les secteurs résidentiels, les centres commerciaux, les gymnases, les terrains de camping. La séquence et les méthodes de communication doivent être prévues, et chaque organisation doit avoir un plan d'action.

Des ateliers comme Projet tornade ne sont qu'une partie des efforts d'Environnement Canada pour informer les Canadiens des mesures à prendre pour se protéger des tornades. Ainsi, les commissions scolaires ont reçu des directives pour la sécurité dans les écoles au cours de tempêtes violentes, et des affiches et des brochures ont été distribuées à la population. Pour rendre plus compréhensibles les renseignements météorologiques donnés dans les médias, le SEA a préparé des séminaires à l'intention des journalistes.

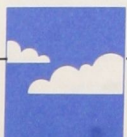
Le ministère recherche également l'aide du public pour recueillir des données sur les phénomènes météorologiques habituels. En Ontario, par exemple, le réseau de surveillants météorologiques bénévoles a désormais un effectif d'environ 1500 personnes dans la province. Cette année, il recevra l'aide, à titre d'essai, d'un réseau d'opérateurs de radio amateurs à Windsor. Si cette expérience est efficace, elle sera tentée au niveau national.

Projet tornade montre qu'il est essentiel de collaborer pour mettre en place un plan d'action et pour prendre les mesures nécessaires en cas d'orages. Le ministre de l'Environnement l'a souligné dans sa réponse aux recommandations de l'enquête sur la tornade d'Edmonton. « Environnement Canada ne peut pas agir seul, a déclaré le ministre. Il est crucial de pouvoir compter

sur l'aide des autres autorités fédérales, des administrations provinciales et locales, des médias et du public en général pour protéger des vies dans d'autres situations d'urgence. »

Les vies peuvent être sauvées, comme le prouve l'atelier donné dans le comté de Wellington. Cet atelier a attiré l'intérêt du public et des médias, et a encouragé les autres municipalités à réviser leurs plans d'urgence. Des ateliers semblables seront organisés bientôt à Sarnia, dans la région de London et à Aylmer, tandis que d'autres auront lieu à l'automne. ■

Renseignements :
Steve Lapczak
Environnement Canada
(416) 973-5663



Willi retire ses bas rouges



Willi Pfisterer

Merna Forster des services d'interprétation trace le profil d'un spécialiste du sauvetage en montagne à Jasper.

C'était un des règlements tacites de Willi Pfisterer : seuls les vrais alpinistes pouvaient porter des bas rouges qui leur arrivaient aux genoux. Pendant les 20 ans où Willi Pfisterer était le spécialiste en alpinisme dans les parcs nationaux des Rocheuses, pas un garde de parc n'osait porter des bas rouges à l'école de ski et d'alpinisme de Willi. Les novices qui enfrenaient ce règlement devenaient la cible des taquineries de Pfisterer.

L'été dernier, Willi Pfisterer a enlevé ses bas rouges signifiant, ainsi, qu'il quittait le Service canadien des parcs d'Environnement Canada. Il a joué un rôle primordial dans l'élaboration de techniques de sauvetage en montagne, et c'est grâce à lui que les gardes des parcs nationaux du Canada ont acquis une notoriété mondiale.

Pour ceux qui le connaissent, il est « Willi » tout simplement, un homme qui avoue modestement n'être qu'un « petit immigré avec un drôle d'accent ». En fait, cet homme de 62 ans déborde d'énergie et de vitalité. Ses exploits sont légendaires. Le garde Darro Stinson se souvient d'escalades dans les montagnes les plus élevées d'Amérique du Nord, celles de Saint Elias, dans la réserve de parc national Kluane. À la fin de

longues courses et lourdement chargé, Willi pouvait se vanter de 76 battements de cœur à la minute, alors que ses jeunes compagnons en enregistraient 122. Au repos, son pouls descendait à 45 battements par minute, un vrai pouls d'athlète.

« Que pouvez-vous dire d'un skieur qui n'est pas tombé depuis 1967? », demandait en riant Chris Stethem, président de la Canadian Avalanche Association. Eh bien, Pfisterer a grandi dans une petite ville des Alpes autrichiennes. Son grand-père et son oncle étaient guides de montagne et menuisiers à l'occasion. Lorsque le ski est devenu populaire, son grand-père, alors âgé de 63 ans, a décidé que son petit-fils de trois ans et lui deviendraient, eux aussi, des skieurs.

« L'alpinisme faisait partie de la vie quotidienne, explique Willi. Notre maison était à la sortie de la ville, puis commençait le sentier pour le mont Am Hochkonig. » Au sommet se trouvait un refuge, construit par son grand-père, utilisé par plusieurs des plus grands alpinistes d'Europe. Quelques-uns se rendaient au pied des montagnes à moto-cyclette et confiaient leur véhicule à Willi. Willi a très vite souhaité faire de l'escalade : « J'ai trouvé un refuge, construit par son grand-père, utilisé par plusieurs des plus grands alpinistes d'Europe. Quelques-uns se rendaient au pied des montagnes à moto-cyclette et confiaient leur véhicule à Willi. Willi a très vite souhaité faire de l'escalade : « J'ai trouvé un piton (outil d'alpinisme) et j'ai grimpé sur le toit pour tenter l'expérience », raconte-t-il.

Le piton s'est délogé de son ancrage dans la cheminée, et Willi est tombé à la renverse sur le toit, s'est accroché dans les fils de téléphone et a culbuté dans une boîte à fleurs qui s'est écrasée sur le sol. Il a été assommé par un pot de fleurs.

Cette première mésaventure ne l'a pas découragé. À dix ans, il se lançait à l'assaut de sa première montagne pieds nus, parce que sa tante Lizzi lui avait emprunté ses chaussures.

Sa vocation d'alpiniste et son apprentissage de mécanicien à Salzbourg ont été brutalement interrompus par l'occupation de l'Autriche par les Allemands. Willi a été appelé sous les drapeaux en 1941.

Une fois la guerre terminée, il a repris son travail de mécanicien, mais avec peu d'enthousiasme. Retourné à la montagne, il a travaillé comme guide, transportant sur son dos, pendant plusieurs étés, le ravitaillement pour le refuge au sommet du Hochkonig, ce qui exigeait quatre escalades par semaine avec une charge moyenne de 86 kilos. Pfisterer n'oubliait pas son premier

amour, le ski. Il a pris part à des compétitions de vitesse et s'est classé quatrième dans l'équipe nationale autrichienne. En 1954, il a occupé la deuxième place une douzaine de fois.

Cette même année, Willi est arrivé à Edgewater, en Colombie-Britannique, où plusieurs de ses amis s'étaient établis. Il a travaillé comme mécanicien dans une scierie et skiait aussi souvent qu'il le pouvait. Mais ce n'est qu'au cours de l'été de 1955 qu'il a décidé de rester au Canada. Après une saison à vendre des chevaux et à servir de guide dans le parc national des Glaciers, Willi et son patron Bill Harrison sont revenus à cheval à Edgewater. Après la difficile traversée du col Rogers, ils ont atteint un pavillon de chasse à Kootenay Crossing. « Le grand Glacier était juste là, suspendu derrière. Le vent soufflait dans la queue et la crinière des chevaux. J'étais si impressionné par les montagnes, tout le paysage en fait, que j'ai senti que ce pays était fait pour moi. C'est à ce moment-là que j'ai décidé de rester au Canada. »

Un Norvégien, qui avait une boutique de ski et d'autres articles de sport, a fraternisé avec Willi et l'a aidé à ouvrir un magasin à Jasper à l'automne de 1956.

« J'avais tous les atouts en main : pas d'argent, pas d'expérience et je ne parlais pas anglais! »

Pfisterer a pu augmenter son revenu en donnant des cours de ski aux enfants des environs. Il est ensuite devenu entraîneur de l'équipe de ski de l'Alberta (au cours des années, ses élèves ont gagné 12 championnats canadiens ainsi que quatre bourses d'étude). Pendant l'été il guidait les grimpeurs dans les montagnes. « La montagne qui me faisait vivre était le mont Cavell », indique Willi. Il l'escaladait deux ou trois fois par semaine. Il explorait aussi toutes les montagnes présentant un défi particulier. En 1959, il a escaladé environ 60 différents pics.

Son habileté l'a rapidement précédé, et quand les gardes de parc, à Jasper, étaient appelés à une opération de sauvetage, ils l'engageaient comme chef d'expédition. C'est ainsi qu'il est devenu instructeur des écoles d'alpinisme et de ski pour les gardes, puis il s'est joint au service des parcs dans le col Rogers. L'été, il travaillait avec les gardes; et en hiver, il s'occupait de la prévision du risque des avalanches : « Vous apprenez vite à respecter la nature à cet endroit. C'était une chance incroyable pour tout apprendre sur la neige. »

crédit : Harry Rowed du Service canadien des parcs





crédit : Harry Rowed du Service canadien des parcs

Gardiens de parc s'entraînant au sauvetage en montagne

En 1967, à la mort de Walter Perren, spécialiste alpin pour Parcs, Willi Pfisterer et Peter Fuhmann ont été engagés pour le remplacer, respectivement à Jasper et à Banff. En 20 ans, les deux hommes ont créé une des meilleures équipes au monde de sauvetage en montagne. Grâce à eux, des gardes bien entraînés veillent à la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux de l'Ouest et du Nord du pays.

Pfisterer s'adonnait le plus possible à l'alpinisme et à l'enseignement de l'alpinisme. L'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau a été un de ses disciples les plus enthousiastes. Comme Trudeau était tout à fait novice, Willi l'a fait commencer sur le mont Colin, dans le parc national Jasper. Trudeau a fait exactement ce que Willi lui demandait et a rapidement compris. Ils s'entendaient à merveille, ne perdant pas une occasion de se taquiner. « J'ai bien confiance en vous, lui dit Trudeau un jour, mais qu'arrive-t-il si une corde casse? » De répondre Pfisterer : « Aucun problème, j'en ai une plus solide à la maison. »

Willi ne demandait jamais aux gardes d'effectuer un travail qu'il ne pouvait faire lui-même.

Willi ne demandait jamais aux gardes d'effectuer un travail qu'il ne pouvait faire lui-même. « Je ne laissais jamais personne passer en premier dans les couloirs d'avalanches. Je sens tout de suite si quelque chose ne va pas, et ça ne m'a jamais trompé. C'est pourquoi je suis encore en vie. »

Les équipes de sauvetage en montagne ont sauvé bien des vies, mais le souvenir des échecs ne s'efface pas, images de corps brisés, de membres noircis par le gel. Les gardes eux-mêmes l'ont parfois échappé belle. Pfisterer se souvient de la fois où une équipe de dix hommes redescendaient après avoir achevé l'ascension du versant est du mont Logan au Yukon. Un alpiniste a glissé, entraînant avec lui un compagnon.

« Ils ont fait une chute de 610 m, mais ils ont survécu tous les deux. Pensez que c'était mon premier accident, après toutes ces années! »

Par une cruelle ironie du sort, cet homme qui a consacré sa vie à organiser des opérations de secours de première classe a eu la douleur de perdre son fils unique dans une avalanche, le 23 mars 1987. Fred Pfisterer,

agé de 24 ans, était lui-même guide pour une entreprise de héli-ski, dans les chaînons Monashee, près de Blue River en Colombie-Britannique. « Tout ce que j'ai pu faire a été de fermer les yeux de mon fils unique », dit Willi d'une voix étranglée par l'émotion. « Il y aura toujours des accidents, affirme-t-il, même si toutes les précautions sont prises. Je suis fermement convaincu que pour certains, quand le temps est venu, il est venu. »

Mais la retraite n'empêche pas Willi de penser à l'avenir. L'été dernier, il est monté dans le Nord travailler à une concession aurifère dans le Yukon, puis il a préparé sa nouvelle maison pour l'hiver près de Tête-Jaune, en Colombie-Britannique. Au printemps, la fièvre de l'or le ramènera dans la région de Kluane, où il possède maintenant sept concessions.

Mais tout en pensant à l'avenir, Pfisterer n'oublie pas le passé. Lors de sa soirée d'adieu à Jasper l'an dernier, il disait : « Chaque montagne recèle un souvenir, chaque ruisseau, chaque coin me rappelle quelque chose. Les souvenirs constituent un paradis dont on ne peut me déposséder. » ■

Renseignements :
Merna Forster
Parc national Jasper
(403) 852-6161

Des cowboys à l'assaut des montagnes

En un peu plus de 30 ans, le nombre des spécialistes alpins du Service canadien des parcs d'Environnement Canada a augmenté pour former une équipe expérimentée et bien entraînée, connue dans le monde entier. Chaque année, cette équipe répond en moyenne à une centaine d'appels de détresse lancés par les skieurs et les alpinistes dans les parcs des montagnes Rocheuses.

Cette réputation revient en grande partie au travail du guide suisse Walter Perren et de ses successeurs Willi Pfisterer et Peter Fuhrmann.

Le Service canadien des parcs a toujours été chargé de mener les opérations de secours mais, jusqu'au milieu des années 1950, il faisait appel aux membres du Club alpin ou des guides suisses à l'emploi du CP.

Un besoin urgent est devenu évident en 1954, après que quatre Mexicaines et leur guide ont fait une chute mortelle de 600 m dans un précipice au mont Victoria, près du lac Louise. Trois de leurs compagnons ont été sauvés par l'équipe du CP, qui était dirigée par le guide suisse renommé Ernest Feuz, alors âgé de 65 ans, et qui devait prendre sa retraite l'année suivante.

Le service des opérations de secours du CP devait également disparaître.

Walter Perren a ainsi été engagé pour mettre sur pied un programme d'entraînement visant à former les gardes en alpinisme et en secourisme, travail qui consistait vraiment à transformer des cowboys en alpinistes. À cette époque, la plupart des gardes pouvaient monter un cheval sauvage et faire les noeuds nécessaires pour bien équilibrer la charge d'un animal de bât, mais ils ignoraient tout de l'alpinisme. À la première école de secourisme, en juin 1955, les mots d'encouragement de Perren sont vite devenus un refrain connu : « Un tout p'tit peu plus haut. »

Après la mort de Perren en 1967, atteint de leucémie, Peter Fuhrmann et Willi Pfisterer ont été engagés comme spécialistes alpins pour la région de l'Ouest, le premier à Banff et le second à Jasper. En 20 ans, ces deux alpinistes européens accomplis ont achevé l'oeuvre de Perren en formant une excellente équipe de secours alpin et en élaborant un programme efficace de sécurité du public dans les parcs nationaux des Rocheuses.



Gros-Morne, site du patrimoine mondial



Western Brook dans le parc national du Gros-Morne

Le parc national du Gros-Morne, dans l'ouest de Terre-Neuve, est le dixième site canadien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le parc national du Gros-Morne, dans l'ouest de Terre-Neuve, est le dixième site canadien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Son Altesse Royale le prince Edward a été l'invité d'honneur à la cérémonie du patrimoine mondial qui a eu lieu à Gros-Morne, le 10 juin.

Gros-Morne, établi en 1973, illustre de façon remarquable les principales étapes de l'évolution de la terre et constitue un véritable haut lieu pour les géologues. Les fjords d'eau douce, les chutes d'eau et les montagnes se combinent dans une beauté naturelle extraordinaire. C'est le mariage de ces caractéristiques qui confère à cette région une valeur universelle.

Malgré une superficie relativement petite (1805 km²), le parc offre une vaste gamme de paysages. Les arêtes rocheuses et les pentes de la toundra offrent un contraste

saisissant avec les contreforts boisés et les plaines côtières tourbeuses. Le parc se compose en outre de plages sablonneuses, d'un littoral accidenté et de fjords imposants. Il protège une riche variété d'animaux sauvages, y compris des orignaux, des caribous des bois et des lièvres arctiques.

La région jouit aussi d'une longue histoire humaine. Les Amérindiens de la tradition maritime archaïque y ont vécu en effet à partir de 2500 avant Jésus-Christ, établissant un héritage d'habitation que maintiennent aujourd'hui les villages de pêcheurs près du parc.

Gros-Morne accueille quelque 50 000 visiteurs chaque année. Ils peuvent y passer quelques heures ou plusieurs jours d'exaltation ou de solitude tranquille, à leur gré. Ils ont à choisir entre des randonnées dans des



Il protège une riche variété d'animaux sauvages, y compris des orignaux, des caribous des bois et des lièvres arctiques.

montagnes désolées et le camping solitaire au bord de la mer; une croisière sous les falaises majestueuses d'un fjord sculpté par des glaciers; ou un bain dans l'Atlantique près d'une belle plage de sable. En hiver, les sportifs peuvent s'adonner au ski de fond et à la raquette.

Pour les scientifiques, l'attrait spécial de Gros-Morne est qu'il illustre la tectonique des mouvements de l'écorce terrestre, témoin de la période où l'ancien littoral nord-américain était bouleversé par le déplacement des strates. Le parc démontre aussi très clairement les effets de l'action abrasive des glaciers sur les monts Long Range de Terre-Neuve.

La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO découle de la Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972. En vertu de la Convention, le patrimoine naturel et culturel mondial transcende les frontières nationales et doit être préservé pour les générations futures. Le Canada, représenté surtout par le Service canadien des parcs, a joué un rôle prépondérant dans la rédaction et la mise en application de la Convention.

Parmi les autres sites naturels et culturels déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial, figurent la Grande Barrière, en Australie; les pyramides de Guizhè, en Égypte; la cathédrale de Chartres, en France; le parc national de Yellowstone, aux États-Unis; et la ville de Dubrovnik, en Yougoslavie.

Les neuf autres sites canadiens figurant sur la liste sont : le parc historique national de l'Anse-aux-Meadows, à Terre-Neuve; le parc national Wood Buffalo, chevauchant la limite de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest; la réserve de parc national Nahanni, dans les Territoires du Nord-Ouest; le parc provincial Dinosaur, en Alberta; la réserve de parc national Kluane, au Yukon; les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes; l'île Anthony, en Colombie-Britannique; le précipice à bisons Head-Smashed-In, en Alberta; et l'arrondissement historique de Québec, au Québec. ■

Renseignements :
Don Lockwood
Parc national du Gros-Morne
(709) 458-2417



Bonne Bay et le terrain de Tableland du parc national du Gros-Morne



Son Altesse Royale le prince Edward (à gauche) et le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, admirent la plaque du patrimoine mondial au parc national du Gros-Morne



Journée du patrimoine 1988



Le ministre avec les récipiendaires du prix du mérite patrimonial 1987. Dans l'ordre habituel : Eldon Johnson (Société archéologique de Saskatchewan), René Bureau, le maire Angus Read (Société pour la restauration de Victoria Hall), Patricia Foran, Steven Offer, Tom McMillan, la mairesse Elsie Wayne (ville de Saint John), David Baird et Elizabeth Pacey

La Journée du patrimoine, le troisième lundi de février, a été célébrée dans tout le Canada cette année.

À Québec, les restaurants ont présenté des menus proposant des plats du XVII^e siècle, comme ceux servis au Château Saint-Louis lorsque le gouverneur de la Nouvelle-France y habitait. À Langley, en Colombie-Britannique, des familles se sont rassemblées dans un parc autour d'un feu de joie pour passer une soirée agrémentée de légendes indiennes de la côte ouest, de jeux et de contemplation des étoiles. À Dunnville, en Ontario, plusieurs centaines de personnes ont visité des étalages d'artisanat traditionnel — dont le barattage du lait, l'art de la courtpointe, les tapis crochetés et le filage — disposés autour d'un sapin de Noël orné de décorations du XIX^e siècle faites à la main.

La Journée du patrimoine a pris de l'ampleur au cours des 15 dernières années.

Au même moment, des milliers de personnes participaient à des activités parrainées par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, par la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, plusieurs sociétés locales historiques et de conservation, des associations culturelles, des musées, des écoles et des journaux.

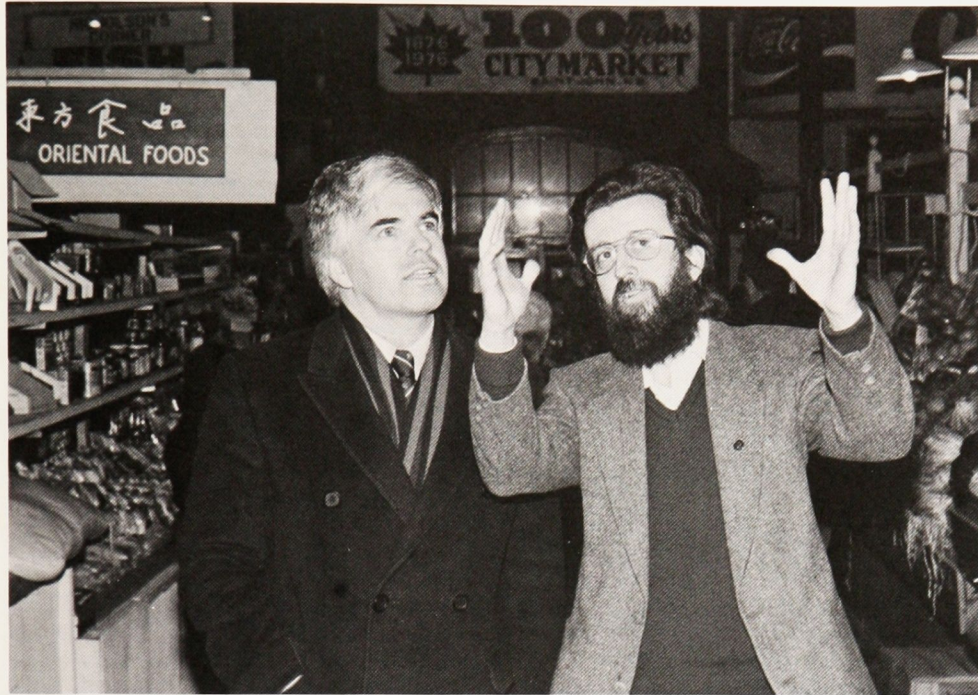
La Journée du patrimoine a pris de l'ampleur au cours des 15 dernières années, depuis que la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a proposé au gouvernement fédéral, en 1973, qu'une journée commémorant l'histoire du pays soit observée chaque année à la mi-février. En 1979, la Fondation et plusieurs députés ont insisté pour que cette journée soit déclarée fête

nationale, et l'intérêt du public en la matière n'a cessé de croître.

Au début, les fêtes pour la Journée du patrimoine étaient limitées. Les différents gouvernements prononçaient des discours relatifs à la conservation, et quelques événements locaux étaient organisés. À partir des années 1980, les activités se sont diversifiées. On peut désormais participer à des déjeuners dans des hôtels historiques, à des expositions d'artisanat et d'antiquités, à des promenades en diligence et à des courses en traîneaux, à des visites guidées de régions historiques urbaines et rurales, à des concours de rédaction et d'affiches, et à des danses scandées par des tambours indiens.

Cette année, l'événement le plus marquant a été la cérémonie à Saint John, au Nouveau-Brunswick, où le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a rendu hommage à ceux qui ont contribué à la préservation du patrimoine canadien. Il a en





Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et Robert Boyce, président du conseil d'examen pour la préservation de Saint John, admirent le plafond de bois sculpté du marché

« Nous avons tous un rôle à jouer pour conserver ce qui nous relie au passé », a-t-il déclaré.

En remettant ces prix, Tom McMillan a souligné que tous les Canadiens devraient respecter et protéger leur patrimoine national. « Nous avons tous un rôle à jouer pour conserver ce qui nous relie au passé, a-t-il déclaré. Si vous voyez qu'une tranche de notre passé va dormir sous le béton ou être détruite, dites-le! Il y a des gens qui vous entendront. Si vous ne dites rien, une grande partie de notre patrimoine ne verra pas le XXI^e siècle. »

L'appui grandissant du public pour la Journée du patrimoine est la preuve rassurante que les Canadiens sont fiers de leur passé et veulent lui redonner vie aujourd'hui et demain. ■

Renseignements :
Christina Cameron
Environnement Canada
(819) 994-1808

outre signé une entente à frais partagés en vue de la restauration du marché historique de Saint John.

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral accordera un million de dollars pour restaurer ce marché du XIX^e siècle, exemple parfait de l'architecture du Second Empire. Un an après avoir été terminé, en 1876, le bâtiment a survécu à un incendie qui a dévasté presque toute la ville. C'est aujourd'hui l'un des deux seuls marchés du XIX^e siècle encore debout et encore utilisés comme tels au Canada. (Le deuxième est celui de Saint-Hyacinthe, au Québec.)

Le ministre a remis des prix du mérite patrimonial à huit personnes et organismes qui ont fait des efforts exemplaires pour conserver le patrimoine naturel et culturel du Canada. L'un des récipiendaires était la communauté de Saint John, première ville canadienne à être ainsi honorée. Les autres étaient David Baird, d'Ottawa, René Bureau, de Québec, Elizabeth Pacey, de Halifax, Steven Offer, député provincial de Mississauga-Nord, Patricia Foran, de Toronto, la Société archéologique de Saskatchewan et la Société pour la restauration de Victoria Hall à Cobourg, en Ontario.



Marché historique de la ville de Saint John



Semaine de l'environnement 1988

Au cours de la Semaine de l'environnement, du 30 mai au 5 juin, des milliers de Canadiens ont été invités à participer à des programmes spéciaux destinés à rendre le Canada plus propre et plus salubre.

Le thème de la Semaine de l'environnement 1988 était « Notre avenir à tous », titre du rapport publié l'an dernier par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Ce rapport lance un message urgent : l'avenir de notre planète et de l'humanité est menacé. La croissance rapide de la population, associée à la société de consommation des pays industrialisés, épuise les ressources naturelles dont nous dépendons. Selon la présidente de la Commission, Gro Brundtland, le monde est entraîné dans un tourbillon de pauvreté et de dégradation de l'environnement.

Si nous mettons l'avenir de la planète en danger, nous pouvons aussi le protéger.

Mais le rapport offre également un message d'espoir : si nous mettons l'avenir de la planète en danger, nous pouvons aussi le protéger. Nous pouvons sauver le monde, et nous-mêmes, si nous prenons mieux conscience des conséquences de nos actes et si nous favorisons des méthodes de développement, de consommation et d'élimination des déchets qui réduisent les dommages à l'environnement.

La Semaine de l'environnement a traduit ce message en idées que chacun pouvait appliquer. Au niveau national, des brochures et des messages d'intérêt public ont encouragé les Canadiens à participer à l'assainissement et à la préservation de leurs ressources naturelles par des moyens comme le recyclage du verre et des boîtes de conserve, la mise au point de la voiture et le ramassage des déchets, ainsi qu'à parler des problèmes environnementaux aux représentants de leurs communautés.

Cet effort national a été appuyé par les provinces et les territoires où des programmes spéciaux ont été parrainés par plus de 250 organismes gouvernementaux et privés. Par exemple :



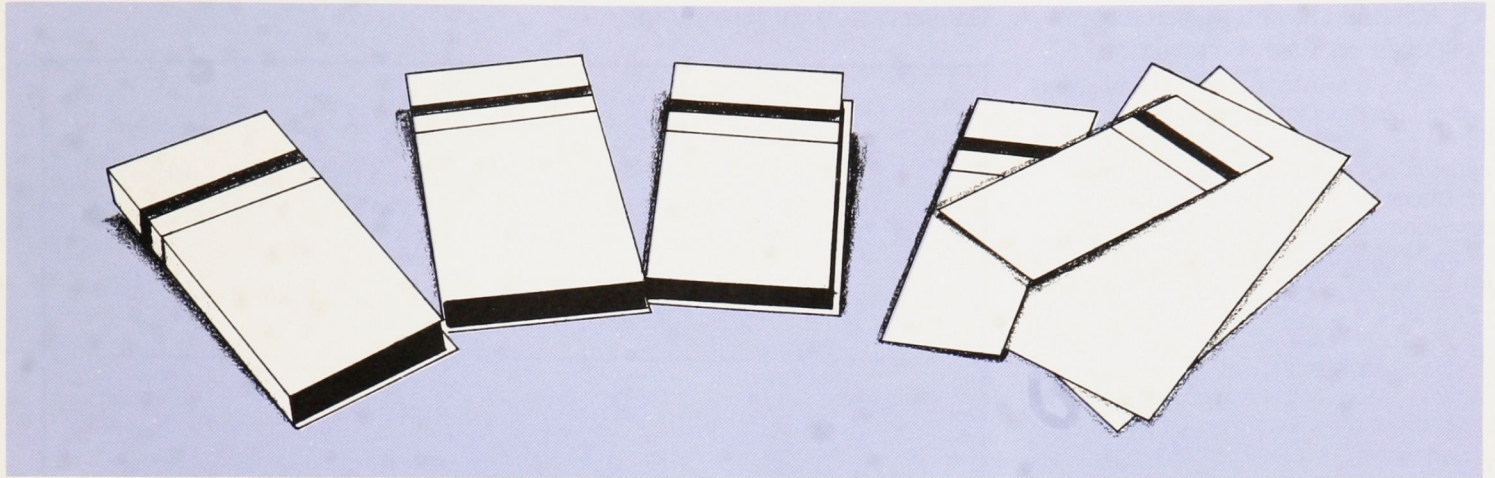
- À New Westminster, en Colombie-Britannique, des groupes scolaires et des scouts ont peint un poisson sur les bouches d'égout, pour rappeler aux résidents que les produits chimiques ménagers versés dans l'évier peuvent nuire à la vie aquatique.
- À Regina, en Saskatchewan, des cyclistes ont pris part à une visite des coins pollués de la ville.
- Dans la région de Chepstow, en Ontario, des visites ont été organisées dans des fermes qui utilisent avec succès des méthodes agricoles écologiques.
- À Sainte-Flavie, au Québec, un groupe de la région a organisé un programme pour repeupler les rivières à saumon dans le bas Saint-Laurent.
- Dans la région de Musquodoboit, en Nouvelle-Écosse, des écoles et des groupes de jeunes ont construit et installé environ 200 nids artificiels pour les canards.
- À l'Île-du-Prince-Édouard s'est déroulée une journée de ramassage des déchets dangereux.
- À Whitehorse, au Yukon, la Société de conservation du Yukon a organisé une chasse au trésor dont les indices menaient aux terres humides ainsi qu'aux décharges, et portaient sur la biologie du milieu naturel et d'autres questions environnementales.

Notre avenir à tous dépend de notre environnement, et notre environnement dépend de nous.

Les activités de la Semaine de l'environnement de cette année ont été plus nombreuses et plus variées que jamais. Partout au Canada, l'intérêt et la participation n'ont cessé de grandir, ce qui redonne confiance en l'avenir : car notre avenir à tous dépend de notre environnement, et notre environnement dépend de nous.

Dans la préface de *Notre avenir à tous*, Gro Brundtland écrit : « Le droit fondamental de nos enfants est de vivre dans un environnement salubre et propice à la vie. Ce droit, continue-t-elle, ne peut être protégé que si tous les pays s'unissent pour mieux se comprendre et pour créer l'esprit de responsabilité nécessaire à un monde divisé. Le succès de la Semaine de l'environnement démontre que les Canadiens ont pris ce message à coeur et le prouvent. » ■

Renseignements :
Gail Turner
Environnement Canada
(819) 997-6827



Rapport sur l'industrie du chlore et de la soude caustique

Les concentrations de mercure dans le poisson pêché à proximité des cinq usines canadiennes de chlore et de soude caustique ont fortement diminué, selon le *Rapport sur l'observation des règlements sur les rejets de mercure par les usines de chlore et de soude caustique, en 1984-1985*, publié par Environnement Canada.

Selon cette étude, la baisse importante des rejets de mercure s'explique par l'entrée en vigueur des règlements fédéraux et provinciaux et par les mesures antipollution prises par l'industrie. C'est ainsi que certaines usines ont modifié leurs procédés, et que d'autres ont fermé leur porte. Le rapport attribue également à cette baisse la réouverture au public de certaines zones de pêche commerciale et sportive.

Les usines de chlore et de soude caustique peuvent rejeter du mercure dans leurs eaux usées, dans leurs déchets solides et dans leurs émissions atmosphériques. Les rejets de mercure dans l'eau ont été réglementés par Environnement Canada en 1972, en vertu de l'article 33 de la *Loi sur les pêcheries*, tandis que les émissions de mercure dans l'atmosphère l'ont été en 1978 en vertu de la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*. Ces émanations seront réglementées par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport auprès de la Direction des programmes industriels, Conservation et Protection, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3. ■

Nouveaux rapports dans la série sur les changements climatiques

Depuis janvier, Environnement Canada a publié cinq nouvelles études sur les conséquences économiques au Canada de l'effet de serre, dans sa série sur les changements climatiques.

Cette série fait partie du programme d'Environnement Canada sur les changements climatiques, qui réunit les connaissances du gouvernement, de l'industrie et des universités en vue d'alerter la population sur les problèmes climatiques à venir.

Les rapports suivants ont été publiés cette année :

- SCC 87-04 *Effets d'une hausse d'un mètre du niveau moyen de la mer à Saint John (Nouveau-Brunswick) et au passage inférieur de la rivière Saint-Jean.*
- SCC 88-01 *Répercussions du changement climatique sur l'agriculture dans les provinces des Prairies.*
- SCC 88-02 *Étude préliminaire des effets éventuels d'une hausse d'un mètre du niveau de la mer à Charlottetown, dans l'île-du-Prince-Édouard.*
- SCC 88-03 *Répercussions d'un changement climatique sur l'industrie du ski alpin au Québec.*
- SCC 88-04 *Perspectives économiques liées aux répercussions de la variabilité et du changement climatiques : rapport sommaire.*

Deux publications antérieures traitent des conséquences du changement climatique sur l'agriculture en Ontario (SCC 87-02), et sur la navigation et la production d'électricité dans les Grands Lacs (SCC 87-03).

Un exemplaire de ces rapports peut être obtenu, sans frais, auprès du Bureau du programme climatique, Centre climatologique canadien, Environnement Canada, 4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario) M3H 5T4. ■

Carte de vulnérabilité aux pluies acides

Près de la moitié du Canada est très vulnérable aux pluies acides, d'après une carte publiée en février par Environnement Canada.

La carte et la fiche d'information qui l'accompagne résument, pour la première fois à l'échelle nationale, la vulnérabilité des terres et des eaux intérieures aux pluies acides. Cette carte montre les degrés de neutralisation des sols et de la roche-mère. Elle indique la vulnérabilité des lacs et des cours d'eau grâce à une analyse de la capacité des sols environnants à neutraliser l'acide.

Les provinces les plus vulnérables aux pluies acides sont le Québec (82 p. 100), Terre-Neuve (56 p. 100) et la Nouvelle-Écosse (54 p. 100).

Les pluies acides : une évaluation nationale de la sensibilité fait partie d'une collection de rapports sur l'état de l'environnement publiés par Environnement Canada. Vous pouvez obtenir cette carte auprès de la Division de la recherche écologique et des programmes intégrés, Direction générale des eaux intérieures, Conservation et Protection, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3. ■



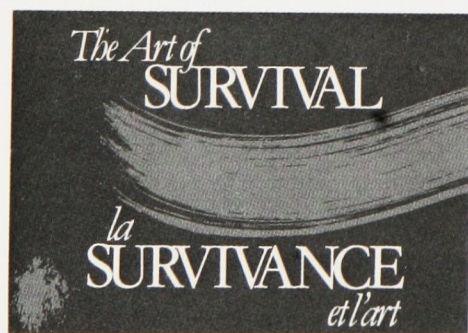
Des artistes canadiens au secours d'espèces en voie d'extinction

Les œuvres d'artistes naturalistes canadiens sont réunies dans un magnifique livre intitulé *La survivance et l'art*. Le livre reproduit des peintures et des sculptures présentées au cours d'une importante exposition au Royal Ontario Museum de Toronto, l'hiver dernier, pour souligner le centenaire de la conservation de la nature au Canada.

Ces artistes canadiens sont parmi les plus connus au monde, et notre pays abrite une multitude d'espèces d'animaux et d'oiseaux. Les œuvres présentées dans *La survivance et l'art* démontrent la richesse de nos ressources artistiques et naturelles.

Le livre réunit 19 reproductions en quadrichromie, chacune sur deux pages, des œuvres des artistes suivants : Robert Bateman, Fenwick Lansdowne, George McLean, Ron Parker, Glen Loates, Michael Dumas, Liz Lesperance, Terry Andrews, Jean-Luc Grondin, Chris Bacon, Paul Burdette, Brenda Carter, Audrey Casey, Donald Curley, Susan Menzies, Osuitok Ipeelee, Allan Sakhavarz, Terence Shortt et Richard Stanley.

Le but de *La survivance et l'art* n'est pas uniquement de présenter les réalisations de nos meilleurs naturalistes : il vise aussi à protéger la faune en péril. Une partie des revenus de la vente des livres ira au Fonds de rétablissement des espèces en danger de disparition.



Le livre est offert avec une couverture souple au prix de 11,95 \$, ou avec une couverture cartonnée au prix de 21,95 \$, plus 2 \$ de frais d'envoi. Une édition limitée, numérotée de 1 à 200, signée par chaque artiste et par le concepteur, est vendue au prix de 1 500 \$.

Les commandes peuvent être expédiées à Canadian Wildlife Associates, 145, rue Columbia Street ouest, Waterloo (Ontario) N2L 3L2. ■

Conservation du patrimoine

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE EN MILIEU NATUREL

E. Neville Ward
avec Beth Killham



Un nouveau rapport global sur la protection du milieu naturel canadien a été publié ce printemps. *La conservation du patrimoine en milieu naturel*, de E. Neville Ward et Beth Killham, offre un aperçu complet des plans et des programmes nationaux de conservation des terres.

Le rapport commence par souligner les congrès et les programmes internationaux qui aident à protéger le patrimoine naturel canadien. Puis suit la description des terres protégées par le ministère fédéral de l'Environnement et la Commission de la capitale nationale. La section principale traite des lois, des politiques et des programmes de chaque province et territoire en matière de patrimoine naturel. Finalement, le rapport

examine les programmes de six des nombreux organismes non gouvernementaux voués à la protection du patrimoine national.

La publication présente aussi des données de janvier 1987 sur toutes les terres officiellement protégées au Canada, comprenant le nom, la région, l'appellation (parc, réserve) et l'année de création.

Ce livre a été préparé par la Direction des terres d'Environnement Canada et publié par le Heritage Resource Centre de l'université de Waterloo. Il se vend au prix de 12,50 \$ à l'imprimerie de l'université de Waterloo, université de Waterloo, Waterloo (Ontario) N2L 3G1. ■

